

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	24 avril 2014	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	24 avril 2014	
		En exercice: 51
		Présents : 39
		Votants : 50

**Séance du 29 avril 2014**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt neuf avril deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Claude FRANCHIS (suppléant de M. Pierre MATHEY), M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Claude GRUET  
M. Michel DEFRANCE, procuration à M. Laurent RIOTTE  
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE  
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU  
M. Bernard MORAINÉ, procuration à M. Nicolas SORET  
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER  
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Frédérique COLAS  
M. Benoit HERR, procuration à Mme Christine DEVILLECHABROLLE  
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Jean-Yves MESNY  
M. François JACQUET, procuration à M. Jacques COURTAT  
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC  
M. Pierre MATHEY, suppléé par M. Claude FRANCHIS  
Mme Corinne BALLANTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** lissage des taux de CFE



**OBJET** : lissage des taux de CFE

Conformément au I de l'article 1638 quater du CGI, en cas de rattachement d'une commune à un EPCI soumis au régime de la FPU, le taux de CFE voté par la commune l'année précédant celle au titre de laquelle elle est rattachée fiscalement à l'EPCI est rapproché du taux de CFE voté la même année par l'EPCI.

**Vu** la durée de rapprochement du taux de CFE de la commune, le taux de CFE de l'EPCI est fonction du rapport constaté l'année N - 1, 2013, entre le taux CFE le moins élevé (celui de la commune ou celui de l'EPCI) et le taux CFE le plus élevé,

**Considérant** que pour les trois communes entrantes (Saint Julien du Sault, Saint Loup d'Ordon et Villevallier), cette durée est de 2 ans.

**Considérant** qu'en cas d'adhésion de communes à un EPCI dont la durée d'unification des taux est achevée (article 1638 quater I a du CGI), la durée de rapprochement des taux peut être modifiée, sur délibération prise par l'EPCI à la majorité des deux tiers de ses membres,

**Considérant** que cette décision d'unification est irrévocable,

**Vu** l'exposé du président,

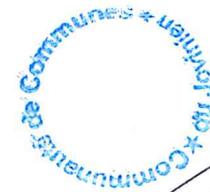
**Le conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**unifie** les taux sur une durée de 4 ans

**autorise** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce lissage.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET

Pour le Président,  
Le Délégué,  
E. Demeyer



Date de réception  
par la Préfecture : 13/05/2014

date de publication : 13/05/2014